



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4198

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Dispositif d'aide à l'investissement des services et établissements associatifs recevant des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE)

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhrich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliot), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

Conseil du 29 janvier 2020**Délibération n° 2020-4198**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Dispositif d'aide à l'investissement des services et établissements associatifs recevant des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE)**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte du dispositif d'aide à l'investissement des services et établissements associatifs habilités par l'ASE

Le présent rapport a pour objet la présentation au Conseil de 18 projets immobiliers destinés à l'amélioration des locaux des associations de la protection de l'enfance.

La protection de l'enfance met en œuvre des mesures éducatives qui peuvent être proposées ou imposées aux familles lorsque la santé, la sécurité ou la moralité du mineur, son éducation ou son développement sont en danger. En 2018, elle concernait 11 277 jeunes (+ 4,4 % par rapport à 2017), une partie faisant l'objet d'un placement en dehors de leurs familles et d'autres bénéficiant simplement d'accompagnement éducatif. Les prises en charge des jeunes sont de 2 natures : par voie administrative ou par voie judiciaire. Toutes ces mesures, administratives ou judiciaires, sont mises en œuvre pour l'essentiel par les 103 services et établissements sur le territoire de la Métropole de Lyon (les autres mesures sont effectuées par des établissements hors Métropole). Il est aussi fait appel à des structures hors du territoire métropolitain pour répondre au projet éducatif ou de vie de l'enfant.

Les établissements sont généralement classés établissements recevant du public (ERP) et, à ce titre, font l'objet de contrôles périodiques (commission de sécurité) et doivent respecter les règles d'accessibilité pour les personnes porteuses de handicap.

Leurs investissements sont repris dans la tarification du prix de journée à travers les amortissements et les frais liés à l'emprunt. Deux types d'investissements sont identifiés : ceux liés au fonctionnement du quotidien (mobilier, véhicules, informatique, etc., environ 2 M€ par an) et ceux liés aux bâtiments (construction, restructuration, travaux liés à la sécurité, accessibilité, chiffrage fluctuant suivant l'année de référence).

Comme évoqué ci-dessus, les associations dont les services et établissements sont autorisés et habilités pour accueillir des mineurs, acquièrent des locaux ou/et entreprennent régulièrement des travaux de réhabilitation, de rénovation, de reconstruction ou de mise aux normes de sécurité, dont le financement peut être formalisé dans un programme d'investissement. Celui-ci doit être soumis réglementairement à l'approbation de la Métropole, autorité de tarification, conformément à l'article R 314-20 du code de l'action sociale et des familles (CASF) qui prévoit que "*les programmes d'investissement et leurs plans de financement, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, doivent être approuvés par l'autorité de tarification*". Cette approbation est une condition préalable à la prise en compte des surcoûts du projet dans leurs budgets respectifs.

À ce jour, plusieurs services et établissements ont sollicité des subventions, certains sont habilités totalement par l'ASE ou conjointement avec la protection judiciaire et de la jeunesse (PJJ) ou l'Agence régionale de santé (ARS).

Aussi il a été décidé de réaliser une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) expérimentale sur la période 2019-2020 à hauteur de 14 600 000 €. Six projets ont déjà été retenus par délibération du Conseil n° 2019-3865 du 4 novembre 2019 pour un montant total de 3 512 176 €.

L'octroi des aides à l'investissement fait l'objet d'une étude quant à l'opportunité du projet d'achat ou de travaux, au regard de l'amélioration apportée à la prise en charge des jeunes. Ensuite, un bilan coûts/avantages du projet permet d'apprécier les incidences du programme d'investissement sur la situation financière de l'établissement et son prix de journée. La signature d'une convention de subvention en investissement sera également nécessaire.

Suivant l'étude des dossiers, une modulation du taux peut-être réalisé ainsi qu'en fonction des crédits budgétaires disponibles. Le montant de l'aide pourra ainsi représenter une part non négligeable du financement de l'opération, dans la limite de 80 % au maximum de la dépense subventionnable.

II - Présentation des projets 2020

1° - Association Acolea/SLEA

a) - Extension de la Maison d'enfants à caractère social (MECS) Claire Demeure

L'Association Acolea sous dénomination sociale SLEA est propriétaire d'une MECS Claire Demeure sise 34 rue Chazière à Lyon 4°. Des travaux d'extension de 80 m² afin de créer 4 chambres supplémentaires sont à réaliser.

Le montant total est estimé à 395 320 € TTC.

La subvention a été calculée sur la base d'un pourcentage maximum de 80 % du coût de l'opération, soit 316 256 €.

b) - Mise en sécurité du bâtiment de la MECS Les Peupliers et aménagement des extérieurs

Des travaux de mise en sécurité du bâtiment de cette MECS Les Peupliers sise 156 cours Tolstoï à Villeurbanne et l'aménagement d'un city stade sont nécessaires afin d'améliorer la qualité de vie des enfants.

Le coût de l'ensemble s'élève à 300 000 €.

La subvention a été calculée sur la base d'un pourcentage maximum de 80 % du coût de l'opération, soit 240 000 €.

c) - Rénovation et adaptation des locaux de la MECS Notre Dame

Des travaux de rénovation du parking de la MECS Notre Dame sise 5 rue Châtelain à Sainte Foy lès Lyon sont à réaliser.

Le coût de la création de ces parkings s'élève à 40 000 €.

La subvention a été allouée sur la base d'un pourcentage maximum de subvention de 80 % du coût de l'opération, soit 32 000 €.

d) - Mise aux normes d'accessibilité des locaux

Des travaux de mise aux normes pour l'accessibilité doivent être réalisés dans différentes structures utilisées pour l'accueil et l'accompagnement des enfants :

- Maison d'enfants Marie Dominique, 86 chemin du Razat à Vernaison,
- foyer Balmont, 46 avenue Auguste Wissel à Neuville sur Saône,
- le Relais, 40 rue Louis Aulagne à Oullins,
- le Centre d'enseignement professionnel et d'accueil (CEPAJ), 6 route du Dôme à Chaponost,
- l'Accueil familial, 5 rue Châtelain à Sainte Foy Lès -Lyon.

L'ensemble de ces travaux destinés à favoriser l'accessibilité conformément aux agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap) des locaux s'élèvent à 153 121 €.

La subvention a été calculée sur la base d'un pourcentage maximum de 80 %, soit 122 497 €.

Les subventions seront versées à l'association gestionnaire Acolea sous la dénomination sociale SLEA dont le siège social est situé 12, 14 rue de Montbrillant à Lyon 3°.

2° - Association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADPEP 69) : réalisation de divers travaux de rénovation à l'internat social expérimental Adolphe Favre-Chazière

Des travaux de rénovation visant à la réfection d'une salle de bains, la création de 2 cuisines, doivent être effectués afin d'améliorer l'accueil des enfants au sein de l'internat Favre-Chazière, 86 rue Chazière à Lyon 4°.

L'ensemble de ces travaux destinés à rénover les locaux s'élèvent à 102 209 €.

La subvention a été calculée sur la base d'un pourcentage maximum de 80 %, soit 81 767 €.

La subvention sera versée à l'association gestionnaire ADPEP 69 dont le siège social est situé 109 rue du 1^{er} Mars 1943 à Villeurbanne.

3° - BTP PRO : extension des locaux destinés à faciliter les visites médiatisées et plus largement la parentalité

L'acquisition d'équipement type "mobil home" facilitera l'organisation des visites médiatisées et permettra d'offrir un lieu aux parents ne disposant pas d'un domicile adapté pour passer une ou 2 nuits auprès de leurs enfants. Ces mobil home seront installés sur le terrain de la MECS Les Angelières, 34 route de Saint Romain à Saint Cyr au Mont d'Or.

L'achat de cet équipement s'élève à un montant total de 36 840 €.

La subvention a été calculée sur la base d'un pourcentage maximum de 80 %, soit 29 472 €.

La subvention sera versée à l'association gestionnaire BTP PRO dont le siège social est situé 7 rue du regard à Paris 6°.

4° - Association CAPSO : mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) dans différents locaux

Des travaux de mise aux normes d'accessibilité doivent être réalisés pour favoriser l'accès des bâtiments aux personnes à mobilité réduite.

Les bâtiments concernés sont :

- le lieu ressources Les Tilleuls, 40 avenue Jean Jaurès à Vénissieux,
- le foyer Les Glycines, 11 rue Champvert à Lyon 5°,
- la MECS La Maison, 38 chemin des brosses à Charbonnières les Bains,
- le centre éducatif professionnel La Vidaude à Saint Genis Laval,
- les appartements éducatifs du Service d'insertion et d'accompagnement des jeunes par l'éducatif (SIAJE) 14 cours Lafayette à Lyon 3°.

L'ensemble des travaux nécessaires s'élèvent à 410 000 €.

La subvention a été calculée sur la base d'un pourcentage de 80 %, soit 328 000 €.

La subvention sera versée à l'association CAPSO dont le siège social est 13 rue Emile Decorps à Villeurbanne.

5° - Association Être et devenir association pour la protection de l'enfance (EDAPE) : rénovation des locaux de la MECS du Rucher, 31 montée du Clair à Dardilly

La MECS Le Rucher est ouverte depuis 1953. Elle est installée dans un ancien domaine agricole dont l'association est propriétaire. Des travaux de rénovation d'aménagement, de mise en conformité et de terrassement doivent être effectués.

L'ensemble des travaux nécessaires s'élèvent à 300 000 € (rénovation ateliers, parking, toiture).

La subvention a été calculée sur la base d'un pourcentage de 80 %, soit 240 000 €.

La subvention sera versée à l'association EDAPE dont le siège social est 31 montée du Clair à Dardilly.

6° - Association EDAPE : extension et réhabilitation des locaux de la MECS Le Rucher, 31 montée du Clair à Dardilly

La MECS Le Rucher est installée depuis 1953 dans un ancien domaine agricole dont l'association est propriétaire. Des travaux d'envergure permettront de garantir le maintien de la qualité des locaux pour les 20 ans à venir tout en répondant aux conditions d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

L'ensemble des travaux nécessaires s'élèvent à 4 585 420 €.

La subvention a été calculée sur la base d'un pourcentage de 80 %, soit 3 668 336 €.

La subvention sera versée à l'association EDAPE dont le siège social est 31 montée du Clair à Dardilly.

7° - Association Entraide aux isolés : aménagement et sécurisation des locaux de la MECS Le Chalet des enfants et de l'accueil de jour

La MECS Le Chalet des enfants et le service de l'accueil de jour du Chalet des enfants sont installés 61 rue Jean Sellier à Grigny.

Des travaux d'aménagement, de rénovation (maçonnerie) et de sécurisation doivent être entrepris.

L'ensemble des travaux nécessaires s'élèvent à 66 514 €. Cette somme se répartit de la façon suivante :

- accueil de jour : 7 517 €,
- MECS : 58 997€.

La subvention a été calculée sur la base d'un pourcentage de 80 %, soit 53 211 €.

La subvention sera versée à l'association EDAPE dont le siège social est 31 montée du Clair à Dardilly.

8° - Fondation des apprentis d'Auteuil-Saint Nizier : rénovation des locaux de la MECS, du service de placement externalisé et du placement familial

Les locaux de l'ensemble des structures de la Fondation des apprentis d'Auteuil sont installés 36 rue Pierre Brunier à Caluire et Cuire.

Des travaux d'aménagement (parquet), de rénovation du parking et d'amélioration de la sécurisation des chambres doivent être réalisés.

L'ensemble des travaux nécessaires s'élèvent 172 080 €.

La subvention a été calculée sur la base d'un pourcentage de 80 %, soit 137 664 €.

La subvention sera versée à la Fondation des apprentis d'Auteuil dont le siège social est 40 rue Jean de la Fontaine à Paris.

9° - Association ORSAC : rénovation et travaux de mise aux normes d'accessibilité des locaux

L'ensemble des bâtiments (accueil de jour, appartements, MECS Saint-Vincent et placement externalisé), dédiés à l'accompagnement et/ou l'hébergement des enfants confiés doivent être mis aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ces locaux sont situés 34 rue Francisque Jomard à Oullins.

Les travaux pour l'ensemble des locaux sont évalués à 227 500 €.

La subvention a été calculée sur la base d'un pourcentage de 80 %, soit 182 000 €.

La subvention sera versée à l'association ORSAC dont le siège social est 51 rue de la Bourse à Lyon 2°.

10° - Association Entraide protestante de Lyon : ravalement de la façade des services éducatifs de suivi et d'accompagnement des jeunes majeurs (SESAM) et travail éducatif et de médiation et d'accompagnement (TREMA)

Le service TREMA s'inscrit dans une démarche de prévention précoce. Il vise à mettre en œuvre à titre préventif des actions d'accompagnement et de soutien auprès des enfants et des familles. Le service SESAM propose un soutien éducatif destiné à favoriser l'accès du majeur à l'autonomie.

Ces services sont tous 2 situés 163 boulevard des États-Unis à Lyon 8°.

La façade du bâtiment doit être rénovée. Les travaux pour effectuer ces travaux s'élèvent à 200 000 €.

La subvention a été calculée sur la base d'un pourcentage de 80 %, soit 160 000 €.

La subvention sera versée à l'association Entraide protestante de Lyon dont le siège social est 163 boulevard des États-Unis à Lyon 8°.

11° - Association Le Prado

a) - Rénovation et sécurisation des locaux actuels de la MECS Les Alizés à Saint Romain au Mont d'Or dans l'attente d'une reconstruction

La MECS Les Alizés est actuellement située à Saint Romain au Mont d'Or. Elle doit, dans les années à venir, être relocalisée à Meyzieu. Dans l'attente de la construction du bâtiment adéquat, il est nécessaire de rénover les locaux actuels et de les mettre aux normes de sécurité en vigueur.

Le coût des travaux afférents s'élève à 70 816,16 €.

La subvention a été calculée sur la base d'un pourcentage à 80%, soit 56 653 €.

b) - Rénovation et mise aux normes de sécurité de divers établissements

Plusieurs bâtiments de l'association Le Prado doivent faire l'objet de travaux de rénovation et de mise aux normes de sécurité. Les locaux concernés sont ceux des foyers A2 à Collonges au Mont d'Or, Le Cantin à Fontaines Saint Martin et Demi Lune à Tassin la Demi Lune ainsi que de la direction des admissions et des orientations (DAO) et du centre éducatif et professionnel (CEP) "l'Autre chance" à Fontaines Saint Martin.

Le coût des travaux afférents s'élève à 62 712 €.

La subvention a été calculée sur la base d'un pourcentage à 80%, soit 50 169 €.

Les subventions seront versées à l'association du Prado dont le siège social est situé 200 rue du Prado à Fontaines Saint Martin.

12° - Association Sauvegarde 69

a) - Rénovation et mises aux normes électricité du foyer Chamfray

Le foyer Chamfray doit être rénové et des travaux de mises aux normes de sécurité doivent être réalisés.

Le coût de l'ensemble de ces travaux s'élève à 194 746 €.

La subvention a été calculée sur la base d'un pourcentage à 80%, soit 155 797 €.

b) - Prévention spécialisée

La Sauvegarde 69 dispose d'un service de prévention spécialisée sis 2 rue Maryse Bastié à Bron et de Lyon 4° qui mène une action éducative en vue de faciliter une meilleure insertion sociale des jeunes.

Ces services doivent pouvoir procéder à des investissements de rénovation et de mise en conformité de leurs locaux. Le montant sollicité est de 13 900 €.

La subvention a été calculée sur la base d'un pourcentage de 80%, soit 11 120 €

c) - Rénovation et extension du foyer Lieu d'accueil d'Écully

Afin de transférer le foyer Lieu d'accueil d'Écully devenu vétuste dans des locaux plus adaptés, un avis favorable a été acté pour un projet de réhabilitation et d'extension d'un bâtiment sis les Essarts à Bron.

Cette restructuration immobilière du site de Bron, aux fins de relocalisation du Lieu d'accueil d'Écully s'élève à 1 857 530 €.

La subvention a été calculée sur la base d'un pourcentage à 80 %, soit 1 486 024 €.

Les subventions seront versées à l'Association Sauvegarde 69 dont le siège social est 20 rue Jules Brunard à Lyon 7°.

III - Les effets attendus et évolutions du dispositif de la PPI expérimentale dans le domaine de l'enfance

En soutenant l'investissement, l'effort de la collectivité permettra également de diminuer les charges relatives à l'achat du foncier, à des redevances locatives ou aux coûts liés à la rénovation, l'extension ou à la construction, coûts qui pèsent actuellement sur le fonctionnement des structures, impactent les prix de journée et, par conséquent, le financement de l'aide sociale à l'hébergement.

Dans le cadre de la prochaine PPI, l'expérimentation mise en œuvre pour la période 2019-2020 servira à l'élaboration d'une politique de soutien à l'investissement encore plus ambitieuse pour la Métropole.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions d'investissement d'un montant total de 7 350 966 € dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement des services et établissements associatifs recevant des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance pour l'année 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve le dispositif d'aide à l'investissement des services et établissements associatifs recevant des jeunes confiés à l'ASE.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P35 - Enfance pour un montant de 7 350 966 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 4 555 555 € en 2020,
- 2 061 744 € en 2021,
- 733 667 € en 2022,

sur l'opération n° 0P35O7747.

3° - Approuve l'attribution, pour l'année 2020, des subventions d'investissement :

- d'un montant de 710 753 € au profit de l'association Acolea sous dénomination sociale SLEA,
- d'un montant de 81 767 € au profit de l'association ADPEP,
- d'un montant de 29 472 € au profit de l'association BTP PRO,
- d'un montant de 328 000 € au profit de l'association CAPSO,
- d'un montant de 3 908 336 € au profit de l'association EDAPE,
- d'un montant de 53 211 € au profit de l'Association Entraide aux isolés,
- d'un montant de 137 664 € au profit de la Fondation des apprentis d'Auteuil-Saint Nizier,
- d'un montant de 182 000 € au profit de l'association ORSAC,
- d'un montant de 160 000 € au profit de l'association Entraide protestante de Lyon,
- d'un montant de 106 822 € au profit de l'association du Prado,
- d'un montant de 1 652 941 € au profit de la Sauvegarde 69.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les conventions à passer avec chaque bénéficiaire.

5° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 204, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 4 555 555 € en 2020,
- 2 061 744 € en 2021,
- 733 667 € en 2022.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.

.